

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2135

présenté par

Mme Pasquini, M. Raux, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Ben Cheikh, M. Bayou,
Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière,
Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	20 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Service public national de l'orientation (<i>ligne nouvelle</i>)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel vise à créer un véritable service public de l'orientation pour accompagner l'ensemble de la scolarité des élèves.

Dans sa lettre aux professeurs du 16 septembre 2022, le Président Emmanuel Macron déclarait qu'à partir de la 5e, une demi-journée avenir hebdomadaire serait créée afin de « découvrir de nombreux métiers » et « d'éveiller des vocations ». Cette vision de l'orientation s'inscrit dans une longue série de déclarations qui semblent concevoir l'école comme une passerelle figée vers le monde professionnel et qui fait abstraction des biais sociaux déjà incorporés dans l'esprit des élèves issus de milieux défavorisés.

A partir des données d'un panel d'élèves entrant en sixième, une étude du CNETSCO montre que « près des deux tiers des familles [interrogées en 2008] ont un projet d'orientation au lycée pour leur enfant dès la 6e », et que ce projet dépend fortement du milieu social. Ainsi, 75 % des cadres, professions intellectuelles et supérieures visent un baccalauréat général pour leur enfant (dont 37,5 % un baccalauréat scientifique) contre 34 % des ouvriers (parmi lesquels seulement 12 % déclarent envisager un baccalauréat scientifique pour leur enfant à ce moment de leur scolarité). L'environnement familial, qui pèse fortement sur le choix des élèves, contribue donc déjà à influencer les comportements scolaires dès la fin du cycle primaire.

Pour remédier à ces effets sociaux, nous proposons de changer de paradigme et de créer un véritable service public national de l'orientation (SPNO) qui accompagnerait les élèves dès le plus jeune âge

avec un suivi régulier jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire. Cela éviterait ainsi de concentrer l'orientation autour de classes piliers (3e, terminale) déjà intenses pour les élèves. Au primaire, cet organisme aurait pour objectif de travailler sur les déterminismes sociaux et de genre, comme c'est le cas en Finlande ou au Québec. Plus les stéréotypes sont abordés tôt, moins ils ont d'impact sur la suite de la scolarité.

A l'inverse, d'après le CNESEO, les dispositifs de mentorat et de cordées de la réussite arrivent trop tard dans le parcours des élèves et peinent à lutter efficacement contre les phénomènes d'autocensure. Dans le secondaire, l'orientation devrait être intégrée à chaque niveau avec des plages horaires spécifiques. En Finlande, dans l'enseignement secondaire supérieur général, un cours obligatoire est complété d'un cours de spécialité. Ces cours collectifs permettent en effet d'éviter les mécanismes d'autocensure qui empêchent certains élèves de profiter des actions mises en place.

L'orientation ainsi conçue n'aurait plus uniquement comme objectif de préparer les élèves au monde professionnel mais elle viserait surtout à approfondir la réflexion sur soi et sur ses aspirations personnelles tout au long du parcours scolaire. Elle permettrait de développer les passerelles et les possibilités de retour en arrière plutôt que d'instaurer l'idée de parcours fortement séparés et de choix définitifs.

Dès lors, le présent amendement procède :
 -D'une part : à la création d'un programme « Service public national de l'orientation » à hauteur de 20 000 000 d'euros (AE et CP)
 - d'autre part, à une baisse d'un même montant (AE et CP) de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (en hors T2).

Les auteurs de cet amendement n'ont bien entendu aucunement l'intention de retirer des crédits à cette action.